

FRAGMENTS D'UNE PRÉCARITÉ

La difficile condition des immigrés voltaïques dans l'agglomération abidjanaise

Alain BONNASSIEUX

Psycho-sociologue, 1, rue Pierre-Semard, 69170 Tarare

MOTS-CLÉS : Minorité nationale — Migrants — Voltaïques — Quartier spontané — Habitat sommaire — Précarité — Conditions de vie — Vie communautaire — Adaptation — Marginalisation — Déguerpissement — Survie — Abidjan.

KEY WORDS : National minority — Migrants — Upper Volta — Clandestine district — Makeshift settlement — Precariousness — Living conditions — Community life — Social adjustment — Marginality — Clearing out — Survival — Abidjan.

Cet article porte sur un quartier spontané, Vridi-Canal. Il consiste à décrire la physionomie de l'habitat, à évoquer le problème de son devenir et les modes d'adaptation de la population par rapport à sa pauvreté et sa précarité. Il est fondé sur une recherche réalisée dans le quartier en 1979 et 1980, principalement auprès des ressortissants voltaïques, nombreux à y habiter (1).

A Abidjan, l'habitat hors lotissement administratif comprend deux catégories principales d'établissements : la première, composée de logements en matériaux résistants (parpaings, ciment), organisés autour d'une cour rectangulaire avec un minimum d'équipements collectifs, s'apparente aux modèles en vigueur dans les trames officielles d'habitat dit évolutif, modèle le plus ancien et le plus répandu dans la ville. L'autre sous-catégorie spontanée regroupe des concentrations plus sommaires faites de petites maisons et cours édifiées en matériaux précaires, panneaux en planches, morceaux de caisse, et caractérisées par un sous équipement plus accentué. La majorité d'entre elles sont implantées dans la partie sud de l'agglomération (c'est-à-dire dans l'environnement plus ou moins immédiat des zones industrielles

et portuaires) à Marcory Sans-Fil, Koumassi, Port-Bouet, Vridi et le long de la route de Grand-Bassam.

* *

Ces différents quartiers enclavés derrière d'autres secteurs urbains, à l'écart des voies de communication, relégués à la périphérie, sont mal connus par beaucoup de citoyens. Pour les responsables de l'urbanisme, ils constituent le plus souvent un prolongement illégal et insalubre de l'agglomération, le palliatif provisoire à l'installation d'une masse d'immigrés en surnombre. Les journaux en parlent rarement, sauf quand l'un de ces quartiers est détruit dans le cadre d'une opération de rénovation de l'habitat. De toutes les formes d'habitat, les ensembles sommaires regroupent la plus forte proportion d'étrangers originaires des pays voisins. Ces immigrés sont perçus en général à travers l'image qu'ils donnent, en dehors de leur habitat, dans les secteurs d'activité et la vie sociale. Ceux qui ne peuvent être manœuvres ou contractuels dans les entreprises modernes vont grossir le monde du petit commerce, de l'artisanat, celui des emplois domestiques, à moins

(1) BONNASSIEUX A., 1983, « *De Dendraka à Vridi-Canal, chronique de la précarité à Abidjan* », Thèse de 3^e cycle, École des Hautes Études en Sciences Sociales — Université Paris V, 262 p.

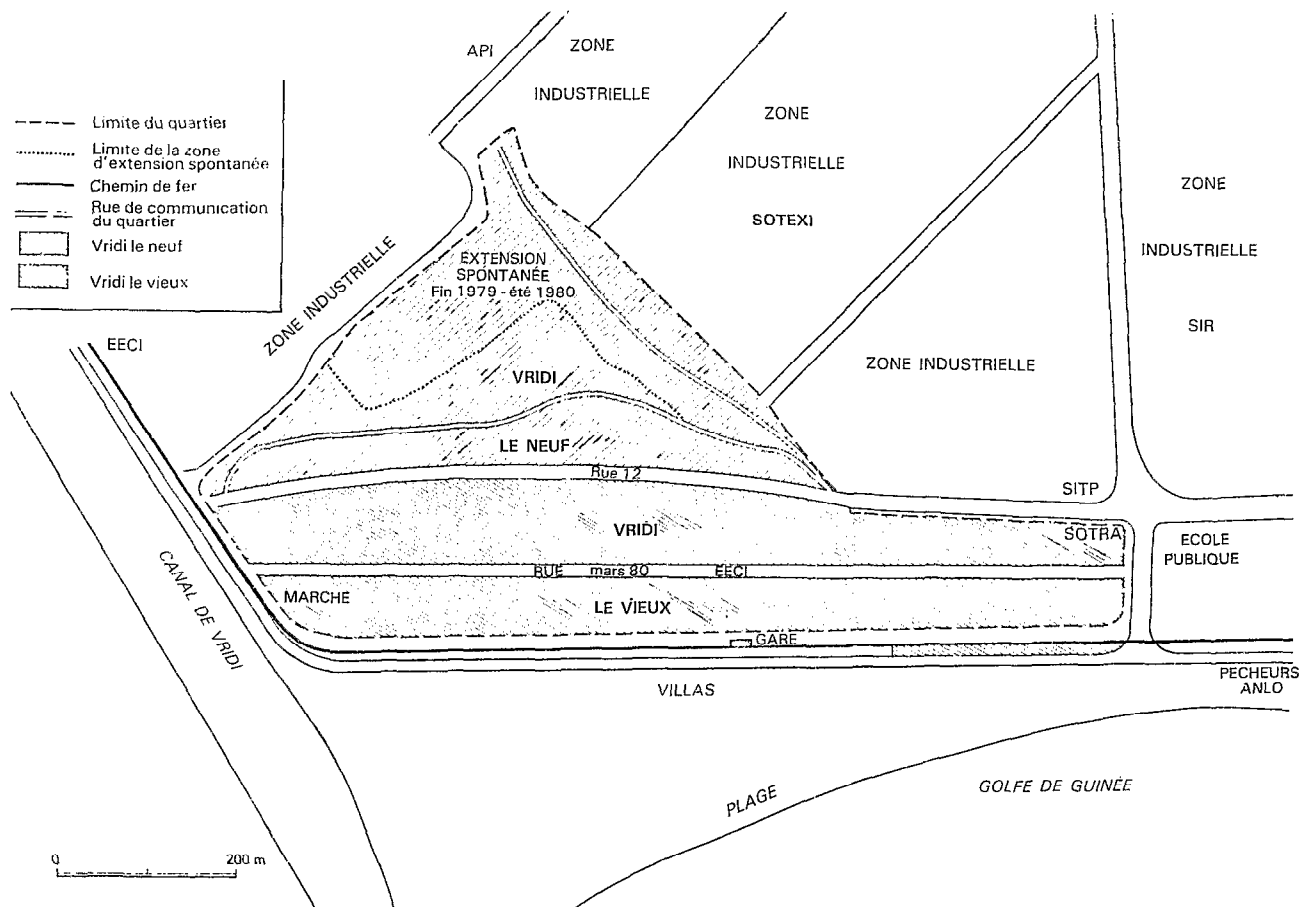


FIG. 1. — Vridi-Canal en 1981

qu'ils restent sans travail. A cause de leur relative pauvreté, de leur insertion précaire dans l'habitat, de leur identification au secteur informel de l'économie, ils paraissent constituer une masse informelle. Les différences que l'on note chez eux en matière de revenus et de positions sociales sont largement ignorées par ceux qui n'appartiennent pas à ce milieu.

Du campement au quartier : le temps de construire une cour

Vridi-Canal est l'un des plus anciens quartiers spontanés d'Abidjan. A la veille de la seconde guerre mondiale, alors que la capitale ne comptait que 22.000 habitants approximativement, des manœuvres voltaïques occupés sur les chantiers de percement du canal demeuraient dans un petit campement à proximité. En 1980, ce campement forme un ensemble dense de constructions en bois qui s'étire sur plus d'un

kilomètre face à la mer jusqu'à l'entrée du canal. Mais il bute à l'arrière sur des établissements industriels. Deux voies y mènent, l'une à partir de Port-Bouet longe la côte. L'autre vient de Treichville et traverse la zone industrielle la plus vaste d'Abidjan. Pendant plusieurs kilomètres, les grands entrepôts, les parois de verre des sièges des sociétés, les cuves des entreprises de raffinage, des huileries se succèdent. Au terme de ce long défilé dans l'univers industriel, où une rivalité s'instaure dans l'hypermodernisme et le luxe des façades, le profil de Vridi-Canal apparaît. Il est fait d'un alignement de constructions souvent vétustes, de petites tailles et de dimensions inégales qui se serrent sous les cocotiers.

La concession de Zongo, un ouvrier voltaïque installé là depuis 1956 est située dans la partie ancienne du quartier. Afin d'y accéder, il est nécessaire de longer la bordure de l'ensemble spontané, en empruntant une bande de sable qui s'intercale entre une voie de chemin de fer et la longue rangée des

logements et enceintes des cours, ponctuée de quelques boutiques. Sur cette voie, une circulation régulière de piétons et, disséminés à même le sol, des commerces de détail, fruits, farine de maïs, des tas de combustibles et quelques activités artisanales à proximité de scènes de la vie des ménages riverains, femmes en train de casser du bois, enfants qu'on lave. A une bifurcation, un chemin s'enfonce dans la masse de l'habitat. Évasé dans sa première partie, il évolue selon le tracé des parois en bois et en tôle qui l'entourent. Après une petite place ombragée qui sert de lieu de rencontre à de vieux voltaïques, le chemin file, étroit, jusqu'au seuil de la concession de Zongo, permettant à peine à deux personnes de se croiser de front.

Les logements qui composent la cour de l'ouvrier mossi ne sont pas ordonnés sous une forme rectangulaire comme dans beaucoup de cours des quartiers d'habitat évolutif (légal). La partie droite de la concession, la plus longue, est perpendiculaire à l'entrée, alors que la rangée des logements qui se trouve en face part en biais. Le fond de la cour est plus large que la façade, où s'inscrit le panneau irrégulier de la porte d'entrée. A l'intérieur de ce secteur de Vridi, l'habitat est très resserré, donnant l'impression d'un enchevêtrement de cours séparées par un réseau sinueux de chemins. Dans presque tout le quartier se manifeste une grande hétérogénéité dans la disposition des logements. Cette variété, de même que l'absence d'un découpage de l'espace en parcelles aux contours homogènes, est une caractéristique commune aux autres concentrations spontanées sommaires, par exemple Koumassi Poto-Poto, Marcory Sans-Fil. Cette disposition de l'habitat est liée au processus de constitution du quartier.

Lorsque Zongo se fixe dans le campement, il y a près de 25 ans, une centaine de concessions, pour beaucoup en bambou et en feuilles de palme, sont disséminées dans la végétation du littoral. L'environnement est constitué par quelques plantations, des réserves forestières. Les seules unités industrielles présentes dans la presqu'île sont concentrées à proximité du canal et constituées principalement de dépôts d'hydro-carbures. Ce campement, que les Voltaïques appellent Dendrika en souvenir des dragages effectués lors du percement du canal, est si isolé que de nombreux Abidjanais ignorent son existence. Treichville, qui est avec Adjamé le quartier le plus peuplé de la capitale, est à 12 kilomètres en passant par Port-Bouët situé à 6 kilomètres de Vridi. Afin de se rendre

à Treichville, le long détour par Port-Bouët en train ou en voiture est obligatoire. Pour l'éviter il faut, selon Zongo, aller à pied à travers la presqu'île, jusqu'à la frange lagunaire à 3 kilomètres et traverser le plan d'eau en pirogue jusqu'à l'île de Petit-Bassam. A cause de l'abondance de l'espace, le jeune immigré trouve aisément un emplacement où dresser son habitation. Avant de défricher pour construire, il lui suffit d'avoir l'accord du chef du village, un Mossi choisi à cause de l'ancienneté de sa présence sur place. Cet assentiment de celui dont l'autorité est reconnue par les responsables des différents groupes ethniques de Dendrika empêche la naissance de conflits au sujet de l'emplacement, lequel est choisi avec ceux qui résident déjà dans le périmètre du campement.

Pendant plusieurs années, la parcelle sur laquelle Zongo, son épouse et leur enfant vivent dans deux pièces, reste à trois-quart vide. Tout près il y a la brousse, quelques plantations de manioc cultivées par des habitants de Dendrika. Ce n'est qu'en 1965 que l'ouvrier construit deux « entrée-coucher » et une chambre-séjour (1) louées à des jeunes Mossi de son village et de sa région. Le campement évolue lentement, demeurant un village à l'écart de la ville, peuplé dans sa grande majorité de Voltaïques. Port-Bouët, l'établissement spontané le plus important sur le littoral, mieux relié au centre-ville, ne cesse de se densifier par l'apport d'immigrés étrangers et d'Ivoiriens aux faibles ressources.

Ce n'est qu'au début des années 70 que Dendrika commence à subir une profonde mutation. En quelques années Zongo voit le campement se transformer en un véritable quartier spontané de plus d'une dizaine de milliers d'habitants, cerné par l'agglomération. La population change, ne grossit plus par la seule parenté ethnique ou régionale. Elle s'internationalise. La part des étrangers non-voltaïques (Maliens, Nigériens, Ghanéens) augmente, de même que celle des Ivoiriens. D'importants changements à proximité de Vridi et dans l'agglomération entraînent cette évolution. En 1967, la construction d'une digue dans le prolongement de l'île de Petit-Bassam, puis d'un pont sur le bras de lagune résiduel, réduit grandement l'isolement de la zone du canal. Zongo se rappelle de l'arrivée de la première ligne de bus vers ce secteur en 1969. Surtout, de 1969 à 1973, des bouleversements d'une ampleur sans précédent se produisent à l'intérieur des secteurs d'habitat spontané ou vétuste (2). Les pouvoirs publics, soucieux de faire d'Abidjan une capitale internationale qui

(1) Entrée-coucher ou entrez-couchez : pièce unique. Chambre-séjour ou chambre-salon : deux pièces.

(2) H. JOSHI, H. LUBELL et J. MOULY, *Abidjan, Urbanisation et Emploi en Côte d'Ivoire*, Bureau International du Travail, Genève, 1976. Les déguerpissements et opérations de rénovation provoquent le déplacement de près du cinquième de la population Abidjanaise.

exprime la croissance économique du pays, accentuent leurs efforts de résorption des quartiers non lotis. Afin de justifier les destructions, l'accent est mis sur l'insalubrité et le caractère incontrôlable de ces quartiers. C'est l'occasion de décourager l'installation d'immigrants démunis qui, selon les autorités, ne peuvent s'intégrer aux secteurs modernes de l'économie. Dans ce contexte, la plus grande partie des baraquements en bois de Port-Bouët sont rasés, ainsi que d'autres concentrations non reconnues. Mais, parmi les citoyens qui exercent une petite activité de subsistance, les artisans, les commerçants ou les salariés de l'industrie perdant provisoirement le gîte, nombreux sont ceux qui ne peuvent abandonner un travail souvent difficilement trouvé. Aussi les vieux quartiers se densifient-ils encore davantage ; et l'habitat illégal se reproduit dans les espaces encore délaissés par l'urbanisation, notamment à Koumassi, ou bien se développe à la périphérie de l'agglomération, surtout à Abobo.

Au cours de cette période, les disponibilités offertes par la zone de Vridi-Canal attirent les déguerpis, et les propriétaires en profitent. Zongo accroît la capacité de sa cour. Dans un deux-pièces édifié avec 20.000 F CFA (1), il loge un ménage voltaïque déguerpi de Port-Bouët. L'homme, un gardien d'usine qui perçoit 14.000 F CFA, ne peut habiter dans les nouveaux logements réalisés par la SOGEFIHA (2) dans son ancien quartier. Réservés en priorité aux Ivoiriens, ils sont loués trois fois plus chers que la chambre-séjour en bois qu'il occupait pour 2.000 F CFA. A son arrivée dans la concession, Zongo ne lui demande que 1.500 F CFA.

L'habitat à Vridi-Canal se resserre d'abord dans la vieille partie du campement, puis après 1975 déborde en dehors du périmètre initial. Cet élargissement se réalise alors que la zone industrielle se développe. Des ouvriers, des manœuvres souvent ivoiriens choisissent d'habiter dans les maisons « en baraques ». Dans la mouvance de l'univers industriel les petits commerces, particulièrement les buvettes et les gargottes, se multiplient, proposant boissons et plats à bas prix à la mesure des moyens de la clientèle des usines. L'attraction exercée sur une partie de la main d'œuvre des établissements de la presqu'île est liée au décalage qui s'est instauré entre les zones d'emploi au sud et les nouvelles banlieues du nord. A cause de

l'allongement des distances, des embouteillages, du manque d'autobus, les travailleurs doivent se lever avant l'aube et sont souvent de retour à leur domicile après 21 heures. S'installer près des lieux d'activité permet d'éviter ce tourment quotidien. Les nouveaux résidents réduisent aussi leurs frais de transport. Dans la cour de Zongo, un manutentionnaire ivoirien économise l'indemnité de 3.000 F CFA que lui donne son entreprise en faisant le trajet à pied. Cette épargne sert à l'entretien de son ménage, une femme et deux enfants en bas âge. L'apport résultant de la mise en location des logements édifiés depuis 1970 aide à la subsistance de la famille de Zongo qui s'est agrandie. Il a pris une seconde épouse, de 15 ans plus jeune que la première et 3 autres enfants sont nés. Mais à proximité de Vridi la disparition des plantations a réduit à néant les activités vivrières qui diminuaient les dépenses d'alimentation, en hausse constante depuis 73 avec l'inflation.

Au fur et à mesure de la densification de Vridi-Canal le système d'attribution de l'espace amorcé avant 1960 sous l'autorité du chef de village avec les « propriétaires » se précise. Contre le versement d'une somme qui varie avec la portion choisie, il est possible d'avoir un emplacement où construire. Par exemple en 1977 un Voltaïque, Brahima, pour un montant de 70.000 F CFA reconnaît avoir eu un lot assez grand pour édifier 10 logements. Mais pas plus que par le passé ne se réalise un découpage en parcelles aux normes homogènes.

La concession de Zongo

La concession de Zongo est composée actuellement de 8 logements : un trois-pièces, 4 deux-pièces ou chambres-séjour, 3 entrées-coucher ou chambres individuelles. Dans le quartier ainsi que dans d'autres concentrations sommaires, une prédominance des logements de 2 et 1 pièces apparaît. La fréquence des unités de 3 pièces est moins élevée que dans les périmètres d'habitat évolutif. Cette petitesse des habitations, dans une certaine mesure, est liée au niveau du revenu des ménages, qui dans les ensembles non lotis est inférieure à ce qu'il est dans les autres catégories de l'habitat (3). En 1979, un sondage réalisé à l'intérieur de 40 logements de la par-

(1) 400 francs français.

(2) Société immobilière étatique.

(3) *Perspectives décennales, rapport de première phase*, janvier 1978. Ministère des Travaux publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme, SCET, Abidjan.

Revenu moyen dans l'habitat spontané	: 50.780 F CFA
l'habitat évolutif récent	: 58.150 F CFA
l'habitat évolutif ancien	: 65.440 F CFA
l'habitat économique	: 91.180 F CFA

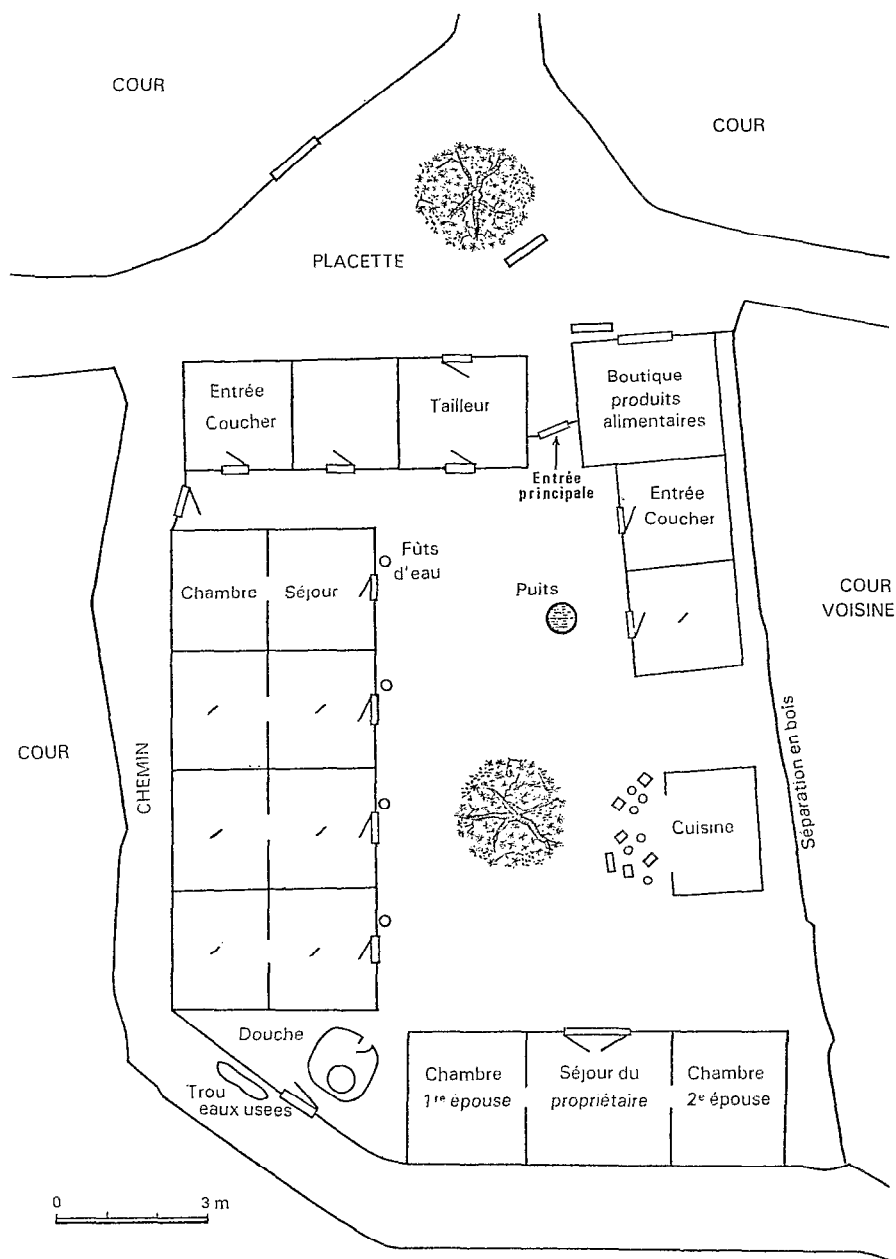
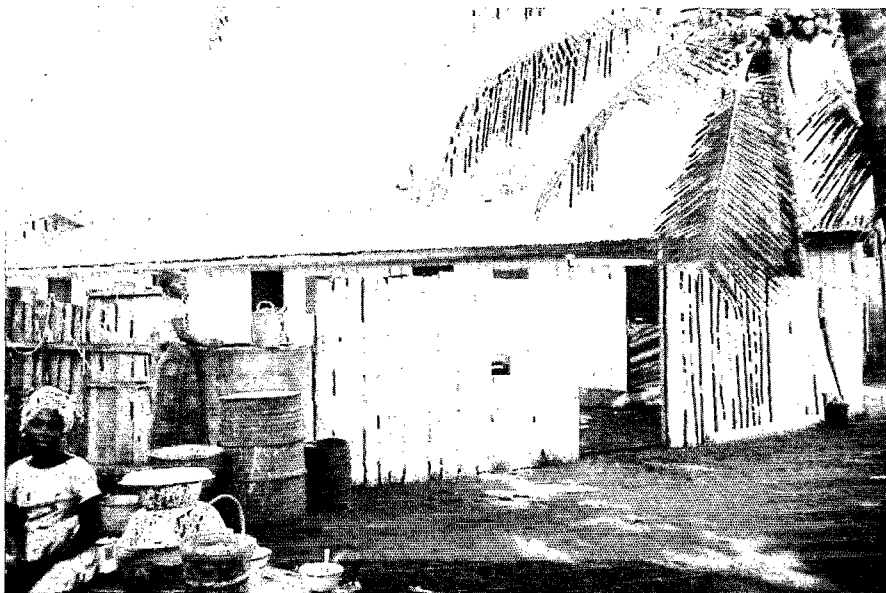


Fig. 2. — La cour de Zongo à Vridi-le-Vieux

tie ancienne et des extensions nouvelles de Vridi montrait que la majorité des rétributions mensuelles des chefs de ménage se situaient entre 20 et 35.000 F CFA (1). La plupart dépassaient de peu

le SMIG, environ 27.500 F CFA à ce moment. Beaucoup de travailleurs peu qualifiés (dockers, manœuvres, contractuels du bâtiment, gardiens, chauffeurs, tenanciers de buvette) cherchent à réduire

(1) Sondage réalisé en mars 79 sur la base de 40 logements par A. BONNASSIEUX, Claudine VIDAL, Marc LE PAPE, Philippe CAZAMAJOR et 2 enquêteurs salariés de l'O.R.S.T.O.M.



1. Cour en planches peintes avec pallissade et logements locatifs en bande. Au contact des espaces internes et externes, un puits à la haute margelle cimentée, investissement d'un groupe de voisinage, et point de ralliement, comme en témoigne l'éventaire du premier plan

(Photo et légende de Ph. HAERINGER)

leurs dépenses de logement. Une entrée-coucher est louée à 3.000 F CFA dans la cour de Zongo et une chambre-séjour à 5.000 F CFA. Ce sont des prix moyens pour le quartier, inférieurs à ceux pratiqués dans les unités des secteurs évolutifs récents et surtout anciens où il est fréquent de devoir payer le double pour un nombre équivalent de pièces.

L'apparence des logements de la concession est variable. Les maisons les plus anciennes sont faites de morceaux de caisse. Celles édifiées après 1975 sont constituées de panneaux en planches achetés à des Haoussa spécialisés dans ce commerce. Les habitations qui datent d'avant 1970 sont plus hautes, comportent un épais soubassement en ciment et des pièces d'une taille supérieure. Cette différence, selon Zongo, provient de la forte progression des coûts de construction, multipliés par quatre depuis dix ans. Des couleurs vives, vertes, bleues, peintes sur plusieurs parois animent la physionomie des constructions, atténuent les effets du vieillissement. L'accumulation des saisons et le passage des pluies ont laissé leurs empreintes sur les murs. Des plaques en contreplaqué ont été rajoutées sur la façade du logement du « propriétaire » pour remédier au pourrissement. Le cocotier qui surplombe la cour apporte un ombrage apprécié. Le sol est régulièrement balayé. Mais dans un coin gisent quelques caisses abandonnées et des bouteilles vides. Sur les toitures, divers ustensiles au rebut et un mortier ébréché stabilisent la tôle pour

les jours de grand vent. Près du hangar de la cuisine, trop étroit pour l'usage des ménagères, de nombreux objets sur le sable témoignent de l'importance des tâches liées à la préparation des repas, à la lessive, au portage des eaux, à l'évacuation des déchets.

L'eau d'un puits voisin constitué de barriques enfouies dans le sable sert à la toilette, à la lessive. Pour leur alimentation, la cuisine, les gens de la cour préfèrent acheter l'eau à des revendeurs privés qui ont un robinet branché sur le réseau de la SODECI (1). Ils paient nettement plus cher (20 F CFA un seau de 20 litres) que le consommateur normal. Nombreux sont les habitants du quartier qui craignent d'utiliser l'eau de puits parce qu'elle a la réputation d'être polluée à cause de l'infiltration des déchets jusqu'à la nappe phréatique. Dans la concession n'existe qu'une seule douche faite de panneaux en tôle dressés à un angle. Comme dans la majorité des cours, il n'y a pas de WC. À côté des habitations, il y a peu d'eaux stagnantes, les résidus liquides pénétrant dans le sable. Mais aucun ramassage officiel des ordures n'est organisé. Les ménages s'en débarrassent en creusant près des habitations des fosses qui, une fois remplies, sont bouchées. De plus, les terrains vides à la périphérie du quartier sont devenus des dépotoirs. Toutefois le réseau piétonnier est rarement obstrué par des amoncellements d'immondices. Calqué sur le mouvement des constructions, juste dimensionné pour le passage des habitants, il n'a pas le caractère anonyme

(1) SODECI : Société des Eaux. Cf. dans ce même cahier l'article de Jean SAINT-VIL.

de la voirie classique d'un lotissement, davantage menacée par la dégradation et l'envahissement des détritiques du fait que les riverains ne s'y sentent pas responsables.

A cause de son caractère illégal, Vridi-Canal est délaissé par les pouvoirs publics comme les autres concentrations sommaires. Le sous-équipement est leur lot commun. Cependant à l'intérieur des logements, les modes d'aménagement sont assez différenciés. Ils témoignent de la diversité des situations matérielles, des modes de vie et des projets de leurs habitants.

Salif, un Mossi originaire du même village que Zongo dont il est parent éloigné, habite la concession depuis 1965. Dans sa chambre, le lit en bois occupe près de la moitié de l'espace. Sur un fil tendu entre les parois sont alignés pantalons, chemises et boubous. Les autres affaires sont conservées dans deux valises rangées sous le lit à côté de plusieurs paires de chaussures. Le reste du mobilier se réduit à une chaise, une table sur laquelle sont posés en désordre quelques objets pour la toilette, de vieilles revues et un appareil combiné radio-cassette. Des photos au mur, découpées dans des magazines : un karateka (sport préféré de Salif) et une jeune femme dévêtue voisinent avec une galerie de portraits de membres de la famille, d'amis. Dans l'aménagement d'autres logements occupés par des travailleurs célibataires, on rencontre fréquemment une égale simplicité. Elle se distingue du dénuement total des entrées-coucher utilisées seulement pour le repos par des commerçants ambulants, des petits boutiquiers qui demeurent dans le quartier pour des périodes limitées. Par exemple, à l'intérieur d'une « baraque » proche de la concession de Zongo, habitent de jeunes Maliens vendeurs itinérants. Leur cellule est petite, 2 mètres sur 2, sans fenêtre comme beaucoup d'autres pièces. Entre les planches le jour passe en minces filets. Sur les murs, ni affiches, ni ornements. Une seule natte pour les 3 célibataires, qui épargnent le plus possible en vue de leur retour au pays. Leurs biens sont dans quelques valises rondes fabriquées par des artisans avec des produits de récupération.

Le séjour d'Ousmane, un employé de maison voltaïque qui demeure dans le vieux Vridi, témoigne du souci d'une minorité qui, disposant d'un niveau de ressources un petit peu supérieur à la moyenne, désire parvenir à un certain confort malgré le sous-équipement de l'habitat. Il a réussi à faire venir l'électricité chez lui et à placer un compteur. Un téléviseur est mis en évidence sur le buffet. Les visiteurs peuvent

s'asseoir sur un canapé quelque peu déchiré et sur deux fauteuils usagés. Un ventilateur dilue la chaleur, pénible à supporter sous les toitures en tôle. La peinture sur les murs est encore fraîche. Le salaire d'Ousmane, 38.000 F CFA, suffit à peine à sa famille, une femme et deux enfants. Son épouse, qui a un commerce d'arachide au marché, l'aide dans les dépenses d'alimentation. Mais surtout cet employé de maison est à l'affût des affaires intéressantes. Il vend des vieux habits récupérés dans le milieu Européen, à l'occasion se fait prêteur sur gages, loue une machine à coudre à un jeune frère tailleur et fournit de l'électricité à ses voisins, facturée en fonction du nombre d'ampoules que chacun possède. Familier du troc, Ousmane a obtenu son téléviseur contre la cession d'un électrophone. Cet « affairisme » lui sert à améliorer son standing et à tenir son rang parmi les parents et les amis qu'il a dans la communauté voltaïque. Ousmane, récemment, a facilité le mariage d'un ami avec l'une de ses « sœurs » et pris en charge les funérailles d'un jeune frère dont il avait la responsabilité.

Salif marginalisé

Salif est au chômage depuis six mois. Auparavant il était ouvrier (depuis 10 ans) dans une entreprise de la périphérie de Treichville. A la suite d'une restructuration dans la société, il a été licencié ainsi qu'un certain nombre de travailleurs non ivoiriens. Le seul emploi trouvé depuis fut un remplacement d'un mois comme gardien au domicile d'un cadre de la zone industrielle. Pour obtenir ce poste, il a dû se déplacer souvent, faire « couloir » auprès d'un chef de personnel et lui remettre un « cadeau » de 5.000 F CFA.

Une situation de récession économique s'est instaurée à cause, notamment, de la chute des cours du café et du cacao. Des entreprises ferment leurs portes, d'autres réduisent leur personnel. Les Ivoiriens éprouvent des difficultés croissantes à trouver un emploi. La part prise par les ressortissants des pays voisins dans le secteur moderne de l'économie ne cesse de diminuer. Salif ne peut se présenter à l'Office de la main d'œuvre. Celui-ci, depuis une dizaine d'années, réserve en priorité l'emploi aux nationaux et ne parvient à en placer qu'une minorité (1). De nombreux étrangers contournaient ce handicap en recourant au travail par contrat dans les entreprises, sur les chantiers. Mais du fait des difficultés économiques, les possibilités offertes par ce marché parallèle de l'embauche se réduisent, les contrôles sont plus

(1) Déclaration du Secrétaire Général de l'UGTCI au Conseil national, *Fraternité-Malin*, 20 novembre 81 : « En 1978, sur un total de 90.452 demandeurs d'emploi, l'Office de la main-d'œuvre n'a pu procéder qu'à 13.433 placements ». Cf. dans ce cahier l'article de A. HAUSER.

stricts. Le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui est un important utilisateur de main d'œuvre temporaire, est en crise. Salif, qui a trente ans passé, n'avait jamais travaillé à son compte, ne pensait pas rencontrer autant d'obstacles. Après avoir perçu ses droits, il n'a pas cherché à créer un petit commerce, ou un atelier de menuiserie, dans un domaine qui était sa spécialité. Trouver un emploi équivalent à l'ancien en recourant à des amis ou connaissances qui ont des petites entreprises ou tiennent des boutiques est quasiment impossible. La plupart des artisans utilisent une main d'œuvre non salariée constituée en grande majorité d'apprentis ou d'aides-familiaux.

D'autres Voltaïques, arrivés en Côte d'Ivoire, comme Salif, peu de temps après l'Indépendance, affrontent des difficultés analogues. Ils ont trouvé à s'employer facilement dans le secteur industriel en expansion, sur les chantiers d'Abidjan qui s'étendaient, au service des Européens dont le nombre augmentait. La main d'œuvre non qualifiée était recherchée. Les Voltaïques, moins exigeants que les nationaux, acceptant des travaux à des niveaux de rémunération bas, étaient appréciés. La vie était moins chère. Par exemple, Salif aime rappeler qu'en 1965, avec 25 F CFA, il était possible d'avoir un gros poisson et assez d'attiéké (1) pour être rassasié. Les problèmes de logement et du transport se résolvaient plus facilement dans une ville qui, en 1963, était quatre fois moins peuplée, avait une superficie cinq fois inférieure à celle de 1978 (2). Le climat d'insécurité était moins vif, l'ouverture du marché du travail ne chargeait pas de tensions les rapports intercommunautaires. Dans ce contexte, un certain nombre de « frères » de Salif se sont installés en ville. La venue d'une épouse du village, la naissance d'enfants ont renforcé l'insertion. Cette tendance à la fixation dans la capitale a été particulièrement nette au début des années 70, tandis qu'en Haute-Volta la sécheresse amplifiait le courant migratoire (3). Les retours au village s'espéraient. L'épargne envoyée à la famille diminuait. En ville des comportements nouveaux se forgeaient en matière de consommation, de loisirs, dans le domaine des relations. Lorsqu'après 15 ou 20 années de séjour à l'étranger, plusieurs de ces immigrants se retrouvent au chômage sans parvenir à retrouver un emploi salarié, ils ne savent comment réagir. La plupart ont quitté les terroirs de leurs régions alors qu'ils n'avaient pas vingt ans, cherchant souvent à fuir

une situation de dépendance dans un cadre familial où ils ne pouvaient ni épargner ni créer une exploitation personnelle.

Le malaise éprouvé par les Voltaïques de la génération de Salif s'est amplifié au début de l'année 80 du fait d'un sentiment de xénophobie qui se développe dans de larges courants de l'opinion publique ivoirienne. Parmi les ressortissants des différentes communautés étrangères africaines, les originaires de Haute-Volta sont les plus concernés. Déjà attisé par les tensions sur le marché du travail, le mécontentement est encore accru par une vague impressionnante de holds ups, suivis parfois de crimes. Nombreux sont les immigrants ou fils d'immigrants impliqués dans le banditisme. La presse fait largement écho à la violence qui se répand en publiant régulièrement les photos des membres des bandes arrêtées (4). Des travailleurs qui, comme Salif, ne se sentent nullement solidaires des délits commis par plusieurs de leurs compatriotes, ont l'impression que le nom des Voltaïques est « gâté » à cause des accusations qui rejettent sur l'ensemble de leur communauté.

Salif évite d'aller la nuit tombée dans les quartiers où la population vit dans la crainte des vols et des agressions, à cause de la violence qui y sévit. Il rentre tôt à Vridi pour ne pas être pris dans les rafles de la gendarmerie, de l'armée, fréquentes à l'entrée des concentrations spontanées qu'on suspecte d'abriter de nombreux délinquants. Ses sorties dans les bars et les dancings populaires sont rares. Les boîtes, les « maquis » (5) se sont multipliés à l'intérieur des « baraques » des ensembles sommaires, non loin de cellules louées au prix fort par des prostituées souvent ghanéennes. Une majorité de célibataires, les week-end, y boivent à bas prix de la bière, du vin ou des alcools locaux particulièrement forts. On y danse aussi au rythme des disques africains à la mode. L'environnement est souvent peu sûr à cause des bagarres et des trafics qui y ont lieu.

Dans le voisinage de la concession de Zongo, là où les relations se sont tissées au fil des années entre les résidents, Salif peut facilement entrer dans l'une ou l'autre cour. Le long des voies les plus passantes du quartier, les interpellations, les plaisanteries avec les gens connus sont courantes. Dans cet univers familial, il côtoie surtout des Voltaïques, mais il a aussi quelques amis ivoiriens. Vridi conserve certaines des caractéristiques de l'isolement de son passé et les bruits des événements qui suscitent la peur dans les

(1) Attiéké : semoule de manioc de fabrication locale.

(2) Cf. dans ce même cahier l'article de Ph. ANTOINE et Cl. HERRY.

(3) SAUTTER (G.), 1980 « Migrations, Société et développement en pays Mossi », *Cahiers d'Études Africaines*, 79, vol. XX : 215, 253.

(4) Cf. à la fin de ce cahier l'article de Ph. HAERINGER : « Ville cruelle à la une ».

(5) Maquis : restaurants populaires. Cf. dans ce même cahier l'article de Fr. KOUAKOU N'GUESSAN.

secteurs populaires du centre ville et dans l'énormité des banlieues du nord semblent parvenir avec moins de virulence à proximité du canal.

L'assistance de parents, de frères installés dans le quartier ou disséminés dans l'agglomération permet à Salif de survivre. Depuis trois mois, Zongo ne lui réclame pas de loyer. Sans qu'on augmente la ration préparée, il se nourrit dans le plat cuisiné par l'une des épouses du chef de la cour. De passage chez des amis, il est convié à se joindre à leur repas. Mais en dehors de cette aide, Salif ne peut guère attendre de l'argent de son entourage. Avant la fin du mois, la plupart de ses camarades célibataires sont contraints de vivre à crédit et les responsables de famille « serrent » au maximum leurs dépenses.

Avant d'être au chômage, Salif passait pour non-conformiste. Il n'avait pas épousé la jeune villageoise que voulait lui imposer ses parents. Son manque d'assiduité aux comités de danse, dirigés par des notables de la communauté et auxquels nombre de ses « frères » cotisaient régulièrement, était connu. A cause de cette attitude indépendante, on l'avait à différentes reprises critiqué. Maintenant sa présence est souvent constatée aux réunions et il s'efforce de suivre les injonctions de la hiérarchie de sa communauté. Mais c'est avec quelques amis de la même génération, immigrés aussi depuis plus d'une dizaine d'années que Salif est le plus à l'aise. Entre eux se sont progressivement nouées des relations assez égalitaires, se traduisant par une assistance réciproque en cas de difficultés. Il passe de longues heures chez l'un ou l'autre, participe aux sorties de groupe lors des week-end. Hormis l'appui de parents et la fréquentation de ces quelques compagnons, les difficultés du présent et l'expérience abidjanaise l'ont rendu sceptique sur la solidarité à attendre d'un certain nombre de personnes. Les visites, auparavant fréquentes, de plusieurs de ses frères à son domicile, sont rares à présent. Dans le cercle de ses connaissances, Salif se méfie de ceux qui proclament leur vouloir du bien. « A Abidjan, dit-il, nombreux sont les gens qui ont deux bouches, en public ils font des promesses d'aide pour être bien considérés, et lorsqu'on les retrouve vis-à-vis au moment prévu pour les concrétiser, leur soutien fait défaut ». Sa fiancée du quartier, une jeune Mossi qui avait bénéficié de ses largesses de salarié, ne répond plus guère à ses avances et ses parents mettent peu d'empressement à le rencontrer.

Après le déguerpissement : comment survivre ?

Pendant le premier semestre 80, des rumeurs circulent relatives à des destructions dans la partie ancienne de Vridi. Salif craint que la concession de Zongo fasse partie des secteurs déguerpis. Afin de ne pas se trouver sans abri, il a pris contact avec un frère qui a un deux-pièces à l'intérieur d'une cour en planches de Koumassi Poto-Poto. Il s'agit de la concentration sommaire la plus peuplée d'Abidjan (1). Comme elle est édifiée sur des terrains marécageux, l'insalubrité y est très forte en dépit des énormes travaux de remblaiement réalisés par les habitants. Par ailleurs, les agressions nombreuses et les règlements de compte ont terni la réputation du quartier. Mais Salif n'a pas le choix. Celui qui peut le loger, un maçon mossi, est un ami sûr. Koumassi est mieux situé par rapport aux zones d'emploi que les quartiers périphériques. C'est un avantage pour un chômeur qui est parfois contraint d'aller à pied de chez lui jusqu'au centre-ville.

Vridi-Canal, dont l'expansion spatiale est désormais bloquée, est en outre remis en question par l'extension de la ville légale. Depuis 1978, la progression de la foule des petites maisons en bois sur un sol dénudé qui restait libre à l'arrière du village est si vive qu'elle ne laisse plus guère d'espace entre les plus récentes habitations et les emprises industrielles. Mais la raréfaction des terrains inoccupés dans ce secteur de la presqu'île provient surtout du développement des entreprises. La zone industrielle de Vridi présente en 1980 des signes de saturation et la cohabitation dans l'espace avec l'habitat spontané devient difficile. Les responsables des entreprises, pour éviter les vols et surtout contenir l'infiltration des frêles constructions sur les périmètres qu'ils contrôlent, ont pris soin de faire édifier murs et grillages. Mais l'activité industrielle exerce en outre une pression qui augmente chaque jour la précarité de l'établissement spontané. Depuis 1976, déjà, certaines franges d'habitat ont été rasées au profit des périmètres accordés aux entreprises.

En mars dernier, une trouée d'une vingtaine de mètres de large fut réalisée sur toute la longueur de la partie ancienne de Vridi pour l'implantation d'une ligne à haute tension. Plusieurs propriétaires qui demeuraient dans le secteur atteint résidaient là depuis une trentaine d'années. Avant le déguerpissement, quelques-uns avaient l'espoir d'un arrangement. Bien que cette partie ouest de la presqu'île soit

(1) Bien que plusieurs fois amputée par des programmes immobiliers le « poto-poto » de Koumassi comportait encore quelques 60 000 habitants en 1979 (d'après Ph. ANTOINE et Cl. HERRY), contre près de 100 000 quelques années plus tôt (NDLR).

partagée entre la zone industrielle et la zone portuaire, ne devait-on pas reconnaître certains droits à ceux qui ont été les premiers à construire sur un espace occupé par la brousse, non revendiqué par d'autres occupants. Ils ont souffert pour le percement du canal et se sont établis avec l'accord des Européens qui dirigeaient l'opération. Tel n'est pas l'avis des pouvoirs publics qui retiennent l'aspect illégal de l'installation. Si des démolitions sont inéluctables dans le vieux Vridi, une série de responsables de cours souhaitent qu'on leur accorde des lots ailleurs dans l'agglomération. Les villageois Ébrié, contraints en 1967 de quitter le site qu'ils occupaient au bord de la lagune à Treichville (village d'Anoumabo), avaient

obtenu en compensation des terrains à Marcory pour créer un nouvel Anoumabo. Mais les gens de Vridi, essentiellement immigrés de l'extérieur et de l'intérieur du pays, ne bénéficient pas des mêmes droits que les originaires du périmètre abidjanais. En 1980, parmi les habitants déguerpis ou menacés de l'être, un certain nombre déménagent au-delà de Port-Bouet, à Adjiffou, Janfoli, Gonzagueville, où la nappe de l'habitat spontané s'étend rapidement en direction de Grand Bassam. Mais leur installation risque d'être remise en cause par l'extension de l'aéroport.

Quelques-uns de ceux qui s'établissent aux abords de la route de Grand-Bassam font partie de la minorité des propriétaires aisés de Vridi-Canal. Ils ont



2. Ce qui guette les habitants de Vridi : le « déguerpissement ». Sur cette vue prise dans un quartier similaire, un attardé expulsé « in extremis » (fonctionnaires à l'œuvre au second plan) tandis que le bull fait demi-tour (hors du champ)

(Photo et légende de Ph. HAERINGER)

accru le nombre de leurs concessions au fur et à mesure de l'extension du quartier. Parallèlement à des emplois de faible qualification (chauffeurs, gardiens...), ils ont mis en œuvre d'autres activités rentables dans leur environnement, transport de bois de chauffe, boutiques, etc... Elles fonctionnent avec une main-d'œuvre recrutée dans le réseau familial ou ethnique. Ces notables, qui sont bien placés pour faire valoir leurs intérêts lors du partage des indemnités accordées aux « propriétaires » en cas de déguerpissement, ont accumulé des ressources qui permettent de dégager un capital pour d'autres opérations. Ils ont acquis un esprit d'initiative provenant d'une

longue expérience du développement des quartiers non légaux. Dès que l'occasion se présente d'accroître leurs entreprises sur les marges de la ville, ils en profitent. Ainsi procède El Hadj Seydou Ouedraogo qui a installé les siens à Adjiffou à l'intérieur d'une série de logements en bonnes planches bien assemblées. L'ensemble lui a coûté 700.000 F CFA. En plus des cours qui lui appartiennent encore à Vridi, ce promoteur envisage de créer d'autres concessions sous les cocoterates bordant la route de Grand-Bassam. Lorsque ces habitations seront entrées en plein rendement, El Hadj Seydou pense revendre certaines d'entre elles. Le profit réalisé, espère-t-il,

lui donnera les moyens de construire une cour dans un quartier de la ville que les déguerpissements ne menaceraient pas.

La situation des petits propriétaires menacés par les démolitions est beaucoup plus précaire. A Vridi, comme dans d'autres concentrations sommaires, nombreux sont ceux qui ont édifié une seule cour, parfois deux (1). Les ressources mensuelles procurées par ces logements, en général inférieures à 30.000 F CFA s'ajoutent à des rémunérations assez faibles, parfois une retraite, à moins qu'elles ne constituent l'essentiel du revenu. Certains responsables de concession ont des familles nombreuses, de plus de dix personnes. Dans d'autres logements que le leur, résident fréquemment des parents, des originaires de la même région avec lesquels les liens se sont renforcés. En cas de déguerpissement ces petits propriétaires ne peuvent espérer que des sommes réduites, insuffisantes

pour reconstruire une cour. Et la perte des revenus locatifs pose des problèmes aigus de subsistance à leur famille. Dans un autre secteur de Vridi, un Ghanéen âgé qui vivait du produit de deux concessions, à l'annonce de leur démolition, s'est empressé de démonter les panneaux afin de les revendre. Avec l'apport de cette transaction et quelques économies, cet homme qui était en mauvaise santé est retourné au Ghana. Quant à Zongo, si sa cour doit disparaître, il pense pouvoir construire seulement un logement de 3 pièces pour ses deux épouses, leurs cinq enfants. La perte des ressources fournies par ses entrées-coucher et chambres-séjours équivaut à la moitié de son salaire. Ceux qui y habitaient vont être contraints de se disperser.

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M.
le 27 septembre 1983*

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE (Ph.) et HERRY (Cl.), 1982. — Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan. O.R.S.T.O.M. et Ministère du PLAN. Abidjan.
- BONNASSIEUX (A.), 1982. — De Dendraka à Vridi-Canal, chronique de la précarité à Abidjan, École de Hautes Études en Sciences Sociales, Thèse de 3^e cycle, 262 p. *multigr.*
- CHEGARAY (S.), 1977. — Les problèmes d'une ville-champignon, « *Fraternité-Matin* », enquête 21 février-2 mars.
- GIBBAL (J.-M.), 1982. — Loin de Mango, *Cahiers d'Études Africaines*, 81-83, XXI-1-3 : 25-51.
- GRANOTIER, 1980. — « La planète des bidonvilles », Seuil, l'histoire immédiate, Paris, p. 379.
- HAERINGER (Ph.), 1969. — « Structures foncières et création urbaine », *Cahiers d'Études Africaines* n° 34 : 219-270.
- LE PAPE (M.) et VIDAL (Cl.), 1982. — « Raisons pratiques », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXIII : 293-321.
- LEWIS (O.), 1969. — Postface, in *La Vida, Une famille portoricaine dans une culture de pauvreté*. San Juan et New York, Gallimard, Paris : 769-810.
- SAUTTER (G.), 1980. — « Migrations, société et développement en pays Mossi », *Cahiers d'Études Africaines*, 79, vol. XX : 215-253.
- TRAORE (Ismaila Samba), 1982. — Les ruchers de la capitale, l'Harmattan, Paris, p. 176.
- VERNIÈRE (M.), 1977. — « Dakar et son double, Dagoudane Pikine », Bibliothèque Nationale, Paris : 269.

(1) *Perspectives décennales de développement d'Abidjan*, annexes du rapport de première phase, février 1978.

À Abidjan 53 % des propriétaires sont concentrés dans l'habitat spontané et villageois. Dans les secteurs d'Abidjan non lotis, il y a 29 % de propriétaires, alors que pour l'ensemble de l'agglomération 85 % des citadins sont des locataires.